

Bulletin municipal  
n°87

2022



Saint-Bohaire

# ► Informations pratiques

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mairie de Saint-Bohaire</b><br> 7 rue de l'église – 41330 Saint-Bohaire<br> 02.54.20.03.58<br> saint-bohaire@orange.fr | <b>Horaires d'ouverture :</b><br>Lundi : 9h à 12h<br>Mardi : 17h30 à 19h<br>Jeudi : 17h30 à 19h<br>Vendredi : 9h à 12h |
| <b>Site Internet de la commune : <a href="http://www.saint-bohaire.fr">www.saint-bohaire.fr</a></b>                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                        |
| <b>Application smartphone : Télécharger Panneapocket et choisir Saint-Bohaire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                        |

| Numéros d'urgence                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  SAMU : <b>15</b>                                                                                                                                                                                                                                                                  | Pompiers : <b>18</b>                                                                                                            |
| Gendarmerie d'Herbault : <br><b>02 54 46 51 70 ou 17</b>                                                                                                                                                                                                                           | Pharmacie de garde : <b>3237</b> (0,35 € la minute)<br>                                                                        |
|  Numéro d'urgence européen :<br><b>112</b><br><i>Permet de contacter tout type de services d'urgence (SAMU, pompiers ou police), à partir d'un téléphone fixe ou portable, sans crédit, même en cas de panne de réseau ou de forfait épuisé, partout dans l'Union européenne.</i> | Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes :<br><b>114</b> <br><i>UNIQUEMENT accessible par fax et SMS</i> |

| Numéros utiles                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>Dépannage 24h/24h :</b><br><b>09 726 750 41</b><br>Raccordement/Modification branchements :<br><b>09 693 218 73</b> | <b>Dépannage 24h/24h : 02 45 77 00 09</b><br> Service Client : <b>02 44 71 05 50</b>                                                                                                                   |
| <b>Assainissement Agglopolys</b><br><b>0 806 000 139</b>                                                                                                                                                  |  <b>Frelons asiatiques :</b> Contactez Agglopolys au <b>02 54 44 50 79</b><br><b>ou 07 72 50 44 94</b>                                                                                                 |
| <b>Véhicules hors d'usage : Retrait gratuit</b><br><br>Contactez Agglopolys au <b>02 54 90 35 35</b>                   | <b>Fourrière animale :</b><br><b>Rechercher un animal :</b> contactez-la société SACPA au <b>02.54.74.16.73</b> <br><b>Signaler un animal errant :</b> contactez Agglopolys au <b>02.54.90.35.35</b> |

# Le mot du Maire



Chers concitoyens,

La parution de ce bulletin communal ponctue la fin de l'année et c'est avec plaisir que je vous invite à partager le résumé de 2022 et les espérances pour 2023.

Je résumerai cette année 2022 en la surnommant l'année de la "renaissance".

Renaissance, car après 2 ans sans vie publique normale, nous avons pu retrouver avec les diverses manifestations populaires un rythme de vie plus agréable :

- la randonnée pédestre,
- la brocante du 8 mai,
- la fête des écoles,
- le tournoi de tennis,
- la journée "orchidées",
- le repas du 11 novembre pour les aînés,
- la soirée dansante de l'association sportive,
- la soirée des vœux du maire et de la municipalité.

Un grand merci à nos associations pour l'organisation et la bonne réussite de ces manifestations.

Renaissance de notre capacité à investir, avec la fin de plusieurs emprunts, celle-ci nous permettant d'effectuer des travaux liés aux loisirs (les terrains de boules et la zone de pique-nique) ainsi que d'amplifier notre effort sur la voirie.

Enfin Renaissance au niveau du fonctionnement des services tant municipaux qu'intercommunaux ou départementaux, avec la fin des réunions en visioconférence, trop impersonnelles.

Très gros dossier, le PLUi-HD a été approuvé par le conseil communautaire d'Agglopolys après sept années de réflexion et de concertation. Celui-ci sera opérationnel courant 2023.

Une uniformisation des règles d'urbanisme sera donc appliquée aux 43 communes de l'agglomération. Nous avons essayé de préserver au maximum les intérêts et les spécificités de notre commune.

A pareille époque, il est de coutume d'adresser des remerciements à ceux qui au quotidien travaillent à mes côtés :

Merci à l'équipe qui façonne ce bulletin municipal et à mes collègues adjoints et conseillers municipaux pour leur dévouement,

Merci à nos agents communaux qui donnent sans compter pour le bien-être de tous,

Merci aux enseignants pour la qualité de l'enseignement qu'ils prodiguent et l'éveil qu'ils provoquent chez les enfants par des idées innovantes et originales.

Enfin je voudrais remercier les habitants qui contribuent au bien vivre ensemble par les services qu'ils rendent avec discrétion et modestie : Merci à Sébastien Calciat qui a construit les deux boîtes à livres du bourg et de Russey, Merci à tous ceux qui ont participé à la tenue des bureaux de vote, Merci à Pascal Chevreau qui depuis 2008 sonorise la soirée des vœux avec son matériel, Merci à tous les anonymes qui par de petits gestes rendent service à tout le monde.

A tous, très belle année 2023, bonne santé et beaucoup de bonheur.

Bernard Pannequin



# ► L'équipe municipale



**Maire** : Bernard PANNEQUIN - 06-07-41-64-17 (*Bourg*)



**1<sup>er</sup> adjoint** : J - Michel GUILLOT  
06-82-05-00-39 (*Bourg*)



**2<sup>ème</sup> adjoint** : Lionel RANVAL  
07-86-18-59-07 (*Russy*)



**3<sup>ème</sup> adjoint** : Emilie PETIT  
06-01-98-19-98 (*Russy*)



Jeannine COULLON (*Russy*)



Thierry GAUTHIER (*Bourg*)



Guillaume RANDUINEAU (*Bourg*)



Caroline ANJORAN (*Russy*)



Déborah MONTREAU (*Russy*)



Didier THEVENOT (*Bourg*)

# ➤ Les commissions

| COMMISSIONS COMMUNALES                        |                                                                                                 |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BUDGET                                        | J-M. GUILLOT, J. COULLON, T. GAUTHIER, L. RANVAL                                                |
| TRAVAUX, VOIRIE, BÂTIMENTS                    | J-M. GUILLOT, G. RANDUINEAU, T. GAUTHIER, J. COULLON, D. MONTREAU                               |
| AGRICULTURE                                   | G. RANDUINEAU                                                                                   |
| INFORMATION                                   | E. PETIT, C. ANJORAN, D. MONTREAU                                                               |
| URBANISME (POS, PLUiHD)                       | J.M. GUILLOT, L. RANVAL, J. COULLON                                                             |
| APPEL D'OFFRES                                | Titulaires : J-M. GUILLOT, T. GAUTHIER, L. RANVAL<br>Suppléants : E. PETIT, J. COULLON          |
| PRÉVENTION ROUTIÈRE                           | T. GAUTHIER                                                                                     |
| ARMÉE, CORRESPONDANT DÉFENSE                  | D. THEVENOT                                                                                     |
| ACTION SOCIALE                                | J-M. GUILLOT, D. THEVENOT, E. PETIT, L. RANVAL                                                  |
| COMMISSION DE CONTRÔLE des listes électorales | Titulaires : C. ANJORAN, J-P. OUDIN, M. DENIS<br>Suppléants : E. PETIT, M. VINCENT, E. CHERRIER |
| Correspondant Incendie /Secours               | L. RANVAL                                                                                       |

| SYNDICATS                                                                      |                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SIVOS du RPI St Bohaire-St Lubin (syndicat scolaire)                           | Titulaires : J-M. GUILLOT (Président), C. ANJORAN, D. MONTREAU<br>Suppléants : L. RANVAL, E. PETIT |
| SMAEP de Landes-St Lubin (syndicat d'eau)                                      | Titulaires : L. RANVAL, G. RANDUINEAU<br>Suppléants : J-M. GUILLOT, T. GAUTHIER                    |
| VAL ECO (syndicat de collecte et traitement des déchets)                       | Titulaire : L. RANVAL<br>Suppléante : E. PETIT<br>Délégué suppléant d'Agglopolys : L. RANVAL       |
| Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDE LC) | Titulaire : J-M. GUILLOT<br>Suppléant : G. RANDUINEAU                                              |
| Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMB CISSE)                               | Titulaire : L. RANVAL<br>Suppléant : D. THEVENOT                                                   |
| Syndicat Mixte du Pays des Châteaux                                            | Titulaire : L. RANVAL<br>Suppléant : E. PETIT                                                      |
| Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB)                      | B. PANNEQUIN                                                                                       |

| COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES / AGGLOPOLYS           |                                                  |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Finances, Ressources et Solidarité Intercommunale | Titulaire : J-M. GUILLOT                         |
| Aménagement, Habitat et Environnement             | Titulaire : L. RANVAL / Suppléante: D. MONTREAU  |
| Développement et Attractivité du Territoire       | Titulaire : J-M. GUILLOT / Suppléant : L. RANVAL |
| Innovation sociale et Solidarité                  | D. THEVENOT                                      |
| Culture, Loisirs, Sports                          | Titulaire : E. PETIT / Suppléante: C. ANJORAN    |
| Référent communal CIAS                            | D. THEVENOT                                      |

# ➤ Les agents communaux



Nathalie DUPIN : secrétariat de la mairie



Maryline DEROUET : assistance de l'institutrice, surveillance des enfants, garderie et accompagnatrice dans le bus scolaire



Béatrice RANVAL : préparation des repas de la cantine scolaire, nettoyage des locaux



Jean-Sébastien MANCION : travaux divers et entretien de la commune

# ► Démarches administratives

## Carte d'identité / Passeport

Les demandes de carte nationale d'identité et de passeport s'effectuent auprès de **l'une des communes du département équipées du dispositif de recueil avec enregistrement des empreintes digitales**, par exemple Blois, La Chaussée-St-Victor, Vineuil, Veuzain-sur-Loire.

Il est nécessaire de contacter l'une de ces mairies habilitées afin de prendre rendez-vous et connaître la liste des documents à fournir.

Par ailleurs, vous êtes invités à remplir une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des sites sécurisés : <https://ants.gouv.fr> avant de vous rendre en mairie.

## Démarches Cartes d'identité et Passeports

### MODE D'EMPLOI

-  Je vais sur [www.ants.gouv.fr](https://www.ants.gouv.fr)  
→ réaliser une pré-demande de carte nationale d'identité et/ou de passeport
-  Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte
-  Je remplis le formulaire en ligne
-  Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie
-  Je rassemble les pièces de mon dossier
-  Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif de recueil
-  Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales
-  Lorsque mon titre est disponible, je reçois un SMS
-  Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande  
Je vais retirer ma CNI et/ou mon passeport dans la mairie où j'ai fait ma demande

[demarches.interieur.gouv.fr](https://demarches.interieur.gouv.fr)

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE  
**MES DÉMARCHES**  
*à portée de clic !*

## Changement de domicile

Les personnes qui quittent notre commune sont invitées à le signaler auprès du secrétariat de mairie.

Les nouveaux arrivants doivent se présenter en mairie. Cette simple formalité donne l'occasion de se rencontrer et de s'inscrire sur les listes électorales.

## Inscriptions sur les listes électorales

Les jeunes majeurs sont inscrits automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de leurs 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement,...), ils doivent faire une démarche volontaire d'inscription sur les listes électorales (en mairie ou sur internet).

Pour les nouveaux arrivants, la demande d'inscription sur les listes électorales s'effectue tout au long de l'année, en se rendant en mairie ou sur le site [service-public.fr](https://service-public.fr)



## 16 ans -Recensement citoyen



**QUI ?** garçons et filles de nationalité française

**OU ?** à la mairie de ton domicile

**QUAND ?** dès 16 ans

**AVEC QUOI ?** ta carte d'identité, le livret de famille et un justificatif d'identité

**POURQUOI ?** pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire :

- pour certaines démarches (permis de conduire, CAP, BEP, baccalauréat, ...)
- pour effectuer la journée de défense et citoyenneté,
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales.

## Le SNU ou Service National Universel

### **QUOI ?**

Dispositif pour les jeunes de 15-17 ans qui veulent s'investir et faire vivre leurs valeurs au travers de l'engagement.

### **QUI ?**

Tous les jeunes de nationalité française, âgés de 15 à 17 ans

### **COMMENT ?**

Le SNU est composé de trois phases :

- phase 1 : Séjour de cohésion (**Obligatoire**, dans une région autre que celle où vous résidez)
- phase 2 : Mission d'Intérêt Général ou MIG (**Obligatoire**, près de chez vous, généralement le département dans lequel vous résidez)
- phase 3 : Engagement civil ou militaire sous forme de volontariat (**Facultatif**, dans le département de votre choix)

### **DURÉE ?**

- Le séjour de cohésion (phase 1) dure deux semaines dans une autre région que celle où vous résidez
- La Mission d'intérêt générale -MIG (phase 2) dure deux semaines OU au minimum 84 heures sur un an. Les MIG peuvent se faire dans des associations, dans des corps en uniformes
- L'engagement facultatif (phase 3) dure de 3 mois à 1 an

### **Plus d'informations sur le SNU :**

<https://www.snu.gouv.fr/> ou <https://www.instagram.com/snujemengage/>



## **Vous souhaitez :**

- vendre, donner, immatriculer votre véhicule,
- vous inscrire à un examen de permis de conduire, demander la fabrication de votre permis, signaler un changement sur votre permis, consulter votre solde de points, etc
- faire une demande de carte nationale d'identité, de passeports, demander la modification de l'état civil ou de votre adresse figurant sur votre CNI ou passeport.

⇒ **Vous devez effectuer vos démarches sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr>**



Si vous ne disposez pas d'internet, **des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à votre disposition en préfecture et sous-préfectures.**

De plus, vous pouvez aussi être accompagné dans vos démarches dans une maison **France Services**.

Ces maisons permettent de dispenser de nombreux services tels que :

- l'aide personnalisée à la constitution des dossiers, simulation des droits et aides sur les démarches santé, famille, retraite, recherche d'emplois.
- l'aide aux démarches en ligne, pré-demandes de renouvellement de papiers d'identité (CNI / passeport), permis de conduire, accès au solde des points du permis de conduire, aide au renouvellement de la carte grise.
- l'accompagnement à la déclaration de revenus, accompagnement à l'appropriation du prélèvement à la source, achat de timbres fiscaux.
- l'information et l'orientation en matière d'accès aux droits, la mise en relation avec les professionnels du droit (avocat, huissiers, etc.).
- l'accès en libre-service à l'ensemble du matériel nécessaire pour la réalisation des démarches administratives: ordinateur, scanner, imprimante, webconférence pour rendez-vous à distance.
- les services postaux.

**A Blois, la maison France Services se situe 11 Place René Coty - 02 54 45 34 54**

**A Herbault, une maison France Services se trouve 6 rue du Bailli (bureau de poste) - 02 54 56 32 03**



# ► Dans la commune

La commune est désormais dotée de 2 belles boîtes à livres, réalisée par Sébastien Calciat, habitant de Russy.



Dans le Bourg en face de l'école

*Vous avez des livres qui traînent sur vos étagères ?  
Partagez-les !*

*Venez les déposer dans l'une des 2 boîtes  
pour que de nouveaux lecteurs en profitent.*

*Vous avez une envie de lecture ?  
Venez fouiller dans les boîtes à livres.  
Peut-être qu'un ouvrage vous séduira.  
Prenez-le, c'est gratuit !*

*Lisez-le et partagez-le à nouveau  
en le redéposant dans l'une des 2 boîtes à livres.*



A Russy, après le bassin de rétention



Camion boucherie-charcuterie-traiteur, Olivier Lasneau, tous les mardis en fin d'après-midi,  
en face de l'école.



OFFERT PAR VOTRE COLLECTIVITÉ



## TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre collectivité s'équipe de  
**PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre collectivité, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Play Store, App Store  
ou AppGallery



Retrouvez également toutes les infos et alertes des  
communes depuis un ordinateur  
sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)



Actuellement il y a  
**313** smartphones  
ou tablettes qui  
possèdent **Saint-Bohaire** dans leurs  
favoris.

L'application ne remplace pas le site internet sur lequel vous continuerez à trouver les comptes-rendus de conseils municipaux (consultables également sur les panneaux d'affichage du bourg et de Russy), les menus de la cantine, les flash infos et autres informations.

# ► État civil



. **Ils sont nés** : Aron JOUBERT, Inaya GUACHGUACH, Eléna BORDE, Kaïna BOUTEMINE AHMEDI, Inaya ROSIER.

. **Ils nous ont quitté** : Pierre MARTINEAU, Catherine MACAUX, JoëlCHANTELOUX



# ► Urbanisme

## Les demandes d'urbanisme déposées en 2022

**Permis de construire** : 1 demande de permis de construire ;

**Déclarations préalables** : 9 demandes de déclarations préalables ;

**Permis d'aménager** : 1 demandes de permis d'aménager ;

**Certificats d'urbanisme** : 11 demandes de certificats d'urbanisme ;



⇒ Sous PLUi-HD, les ravalements de façades et la construction de clôtures sont soumis à déclaration en mairie.

## LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES

### Où obtenir des renseignements ?

- Auprès de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé avant le 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher – Service Urbanisme – 31, Mail Pierre Charlot – 41000 Blois  
Courriel : [ddt-fiscalite-urbanisme@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-fiscalite-urbanisme@loir-et-cher.gouv.fr)
- Si le dossier de demande d'urbanisme est déposé à compter du 01/09/2022 : s'adresser à la Direction Départementale des Finances Publiques - Service Départemental des Impôts Fonciers – 10 Rue Louis Bodin – CS50001 – 41026 Blois Cédex  
Depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

### Comment estimer le montant de mes taxes ?

A partir du simulateur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>  
Le simulateur ne prend pas en compte la taxe d'archéologie préventive (TAP)  
qui s'ajoutera à tout projet impactant le sous-sol (taux unique de 0,4%)

# ➤ Budget communal

⇒ Le budget est consultable en mairie. Le budget 2022 a été établi avec une dotation globale de fonctionnement de 58 223 € dont 40 802 € de dotation forfaitaire.

- **Les redevances :**

La commune a perçu au titre de l'occupation du domaine public :

- 243 € pour les réseaux électriques
- 1 306,54 € pour les réseaux de télécommunication

- **Les taxes communales :**

A partir des bases d'impositions de l'année 2021 établies par les services fiscaux, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé de maintenir les mêmes taux qu'en 2021, soit :

|                                     | Taux communaux | Moyenne départementale (2021) | Moyenne nationale (2021) |
|-------------------------------------|----------------|-------------------------------|--------------------------|
| Taxe foncière propriétés bâties     | <b>51,32%</b>  | 50,78%                        | 37,72%                   |
| Taxe foncière propriétés non bâties | <b>52,71%</b>  | 50,66%                        | 50,14%                   |

⇒ Les impôts de 2022 ont pourtant augmenté de 3,4% suite à la hausse des valeurs locatives votées par la loi de finances pour 2022. Pour 2023, la hausse devrait être de 7,1%.

- **Compte administratif 2021**

|                                                | Opérations réelles | Résultat antérieur reporté | Total        | Résultat     |
|------------------------------------------------|--------------------|----------------------------|--------------|--------------|
| Dépenses<br>(Investissement et Fonctionnement) | 463 861,87 €       |                            | 463 861,87 € |              |
| Recettes<br>(Investissement et Fonctionnement) | 605 775,36 €       | 13 968,52 €                | 619 743,88 € | 155 882,01 € |

**Résultat de l'exercice 2021 : + 155 882,01 €**



- Budget Primitif 2022

| INVESTISSEMENT                                                 |                     |                                                |                     |
|----------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------------------|---------------------|
| DÉPENSES                                                       |                     | RECETTES                                       |                     |
| Emprunts                                                       | 54 004,17 €         | Solde d'exécution de la section investissement | 12 714,06 €         |
|                                                                |                     | Virement de la section fonctionnement          | 17 572,16 €         |
|                                                                |                     | FCTVA                                          | 15 900,00 €         |
| Immobilisations Corporelles<br>(voir travaux réalisés en 2022) | 167 350,00 €        | Excédent de fonctionnement                     | 143 167,95 €        |
|                                                                |                     | Subventions d'investissement                   | 32 000,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>221 354,17 €</b> |                                                | <b>221 354,17 €</b> |

| FONCTIONNEMENT                            |                     |                                     |                     |
|-------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|---------------------|
| DÉPENSES                                  |                     | RECETTES                            |                     |
| Charges à caractère général               | 144 070,00 €        | Produits des services               | 25 850,00 €         |
| Charges de personnel                      | 121 170,00 €        | Impôts et taxes                     | 271 659,00 €        |
| Virement à la section investissement      | 17 572,16 €         | Dotations et participations         | 81 772,00 €         |
| Atténuation de produits                   | 1 500,00 €          | Autres produits de gestion courante | 16 500,00 €         |
| Autres charges de gestion courante        | 73 602,00 €         |                                     |                     |
| Charges financières                       | 27 683,08 €         |                                     |                     |
| Dotation aux amortissements et provisions | 100,00 €            |                                     |                     |
| Dépenses imprévues                        | 10 083,76 €         |                                     |                     |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>395 781,00 €</b> | <b>TOTAL</b>                        | <b>395 781,00 €</b> |

- Tableau des emprunts

| Intitulé                            | Remboursement annuel | 1ère échéance | Dernière échéance |
|-------------------------------------|----------------------|---------------|-------------------|
| Logements rue du lavoir             | 2 715,88 €           | 01/07/96      | 07/2027           |
| Abords de la salle des associations | 18 759,05 €          | 10/01/03      | 07/2022           |
| Groupe scolaire                     | 47 080,66 €          | 01/03/12      | 05/2036           |
| Sécurisation groupe scolaire        | 12 134,28 €          | 30/12/14      | 09/2029           |

# ► Travaux sur la commune

## Travaux et acquisitions de matériels réalisés en 2022 :

- Installation d'un columbarium 10 cases : 5 043,60 € ttc
- Réalisation de travaux de voirie et aménagement des terrains de pétanque : 89 800,26 € ttc
- Mise en place de panneaux de signalisation et passages piétons : 2 644, 73 € ttc
- Acquisition d'un nettoyeur haute pression : 2 885,20 € ttc
- Achats de 2 tables et 3 bancs : 1 821,60 € ttc
- Achat d'un aspirateur pour les locaux de la mairie : 223,97 € ttc
- Réalisation du broyage des bermes : 2 618,88 € ttc
- Changement des pneus avant du tracteur : 948,00 € ttc
- Achat d'un ordinateur portable pour la cantine : 748 € ttc
- Remplacement de la pompe à chaleur de la cantine : 35 794,73 € ttc
- Achat de nouvelles illuminations festives : 2 818,92 € ttc
- Installation de poteaux incendie : 5 820 € ttc
- Achat d'un souffleur : 730,80 € ttc



La commune a bénéficié d'une **subvention DSR** (Dotation de Solidarité Rurale) de 17 000 €, versée par le Conseil départemental pour les aménagements de voirie de la Vove et de La Jonquière, ainsi que d'une **subvention DETR** (Dotation des équipements des territoires ruraux) qui sera attribuée par la préfecture, pour le remplacement de la pompe à chaleur de la cantine scolaire.

## Projets de travaux pour 2023

### **Voirie :**

- Poursuite des travaux d'élargissement de la route de Russy
- Travaux de goudronnage bi-couche :
  - Route de la Vove
  - Allée des Grands Bois
  - Allée des Mésanges
  - Placette rue du Lavoir

### **Bâtiments :**

- Réfection du mur entrée gauche du cimetière
- Peinture des murs de la salle des fêtes

# ► Tarifs communaux pour 2023

Repas à la cantine de l'école : 3,70€ le repas enfant et 6,90€ le repas adulte

Garderie scolaire :

|                                                    |                 |
|----------------------------------------------------|-----------------|
| 1er enfant                                         | 10,20€ /semaine |
| 2ème enfant                                        | 8,20€ / semaine |
| 3ème enfant                                        | 6,10€ / semaine |
| Utilisation occasionnelle (2 fois dans la semaine) | 3,30 €          |

Location de la salle des fêtes pour 2023 et 2024 :

| Période                    | Habitant de la commune                                                               | Habitant hors commune                                                               |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Week-end                   | <b>370€ en 2023 / 380€ en 2024</b><br>+ caution de 400€<br>+ consommation électrique | <b>560€ en 2023/ 570€ en 2024</b><br>+ caution de 600€<br>+ consommation électrique |
| 1 jour en semaine          | <b>210€ en 2023 / 220€ en 2024</b><br>+ caution de 300€<br>+ consommation électrique |                                                                                     |
| 1 jour férié en semaine    | <b>310€ en 2023 / 320€ en 2024</b><br>+ caution de 400€<br>+ consommation électrique |                                                                                     |
| Salle annexe               | 20,00 €                                                                              |                                                                                     |
| Consommation électrique    | 0,25€ /kWh en 2023 et 0,30€ /kWh en 2024                                             |                                                                                     |
| Plateaux ronds pour tables | 5€/plateau                                                                           |                                                                                     |

Cimetière :

| Concession de 2m²             |                               |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Concession pour 30 ans : 320€ | Concession pour 50 ans : 400€ |

| Columbarium                                                 |
|-------------------------------------------------------------|
| Concession d'une case pour 30 ans (plaques fournies) : 530€ |

| Jardin du souvenir                                                |
|-------------------------------------------------------------------|
| Fourniture d'une plaque : 50€ (gravure à la charge de l'acheteur) |

## ➤ Les professionnels sur la commune

|                                                                                                       |                                                                                                                                              |                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Assistante Maternelle                                                                                 | Mme MERCIER Laëtitia<br>17 allée des Buissons - Russy<br>41330 Saint-Bohaire<br>02-54-44-94-70<br>06-84-12-76-02                             |                                                                               |
| Électricité - Dépannage                                                                               | M. GOURDIN Pascal<br>1 rue de la prairie<br>41330 Saint-Bohaire<br>02-54-20-08-33                                                            |                                                                               |
| Pose de revêtements de sols et de murs, carrelage, dallage                                            | M. MOURATO Stéphane<br>2 rue Saint-Béthaire<br>41330 Saint-Bohaire<br>02-54-33-01-98                                                         |                                                                               |
| Maçonnerie - Espaces verts -Travaux divers                                                            | M. RAINIER Guillaume<br>10 rue Saint Béthaire<br>41330 Saint-Bohaire<br>06-47-58-30-27<br>raignerguillaume41@orange.fr                       |                                                                               |
| Entretien espaces verts - travaux d'aménagement et isolation - pose cuisine aménagée - travaux divers | M. THIBAUT Sébastien<br>Vauloin<br>41330 Saint-Bohaire<br>06-82-65-48-69<br>sebthibo@hotmail.fr                                              |                                                                               |
| Cabinet d'architecte                                                                                  | Atelier Frédéric BRUXELLE<br>1 rue de la Forteresse<br>41330 Saint-Bohaire<br>02-54-20-20-81<br>www.bruxelle-architecte-41.fr                |                                                                               |
| Paysagiste                                                                                            | PANNEQUIN PAYSAGE<br>4 moulin de Sudon<br>41330 Saint-Bohaire<br>02-54-20-16-48<br>sarl-pannequin-paysage@wanadoo.fr                         |                                                                               |
| Services à la personne (petits travaux de jardinage, tonte, taille,,)                                 | PANNEQUIN SERVICES<br>4 moulin de Sudon<br>41330 Saint-Bohaire<br>02-54-20-16-48<br>sarl-pannequin-paysage@wanadoo.fr                        |                                                                               |
| Chambres/Maison d'hôtes                                                                               | M. VINCENT Michel<br>3, Serouin<br>41330 Saint-Bohaire<br>02-54-43-20-20                                                                     | Les Terrasses de la Cisse<br>La Vove<br>41330 Saint-Bohaire<br>02-54-33-03-04 |
| Conseil en évolution professionnelle                                                                  | Formaevolution / Audit – Conseil – Formation<br>Mme Laëtitia LIARD (Formatrice ressources humaines)<br>06-26-78-34-05<br>laetitaliard@aol.fr |                                                                               |
| Société de fabrication d'adhésifs publicitaires                                                       | Société KDC<br>34 rue des Vollerants<br>41330 Saint-Bohaire<br><a href="https://www.kdc-sas.fr/a-propos">https://www.kdc-sas.fr/a-propos</a> |                                                                               |

# ► Vie scolaire



Cette année, les effectifs de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal sont restés stables : 115 enfants étaient scolarisés au 1er semestre et 116 à la rentrée, sans changement au sein de l'équipe enseignante ou du personnel du SIVOS.

Au niveau budgétaire, il a été attribué 62 € par enfant pour les fournitures scolaires, 2 voyages en bus de 130 € par classe (pour aller au cinéma par exemple), et 7,70 € par enfant pour l'achat des livres remis en fin d'année scolaire. Le choix des livres est laissé chaque année aux enseignants. Les membres du SIVOS remettent les livres aux enfants en fin d'année scolaire et un goûter accompagne ce moment récréatif toujours apprécié des enfants.

Concernant le transport scolaire, le marché public arrivant à échéance, un appel d'offres a été émis début juin, pour une prestation d'une durée de trois ans. La société Transdev, unique candidate a été retenue et le marché a été conclu jusqu'en fin d'année scolaire 2024/2025.

Le personnel permanent du SIVOS est composé de cinq agents : une ATSEM titulaire, un assistant d'enseignement artistique contractuel en CDI, deux adjoints techniques contractuels en CDI (dont un en cours de titularisation), une secrétaire titulaire. Nous essayons autant que possible de palier aux absences des agents qui travaillent auprès des enfants en ayant recours à du personnel remplaçant.

En fin d'année, des chèques cadeaux sont remis aux agents, au prorata du temps travaillé.

Au niveau de la comptabilité, toutes les collectivités locales vont devoir passer de la nomenclature budgétaire et comptable M 14 à M 57 d'ici le 1er janvier 2024. Le SIVOS a décidé d'anticiper ce changement au 1er janvier 2023, avec l'accord du comptable public.

Les membres du SIVOS et moi-même vous souhaitons une belle année 2023. Protégez-vous et préservez-vous.

**Jean-Michel GUILLOT**  
**Président du SIVOS du RPI St-Lubin/St-Bohaire**

\*\_\*\_\*\_\*

Cinq conseillers municipaux de Saint-Bohaire et cinq conseillers municipaux de Saint-Lubin-en-Vergonnois composent le conseil syndical :

- titulaires : GUILLOT Jean-Michel (président), LHUILLIER Sandrine (vice-présidente), ANJORAN Caroline, BODUSSEAU Magali, MONTREAU Déborah, RAFFRAY Laurence.
- suppléants : CHEMMA Laurence, PETIT Emilie, RANVAL Lionel, ROBIN Adrienne.



## Année scolaire 2022-2023

Le regroupement pédagogique intercommunal comptait 115 élèves lors de la rentrée de septembre 2022.

- **46 élèves** sont scolarisés à **Saint-Bohaire**, répartis en deux classes :
  - une classe de CP-CE1 (25 élèves dont 16 CP et 9 CE1)
  - une classe de CE2 (21 élèves)
- **72 élèves** sont scolarisés à **Saint-Lubin-en-Vergonnois**, répartis en trois classes :
  - une classe de toute petite section et petite section (19 élèves dont 6 TPS et 13 PS),
  - une classe de moyenne section et grande section (25 élèves dont 16 MS et 9 GS),
  - une classe de CM1-CM2 (28 élèves dont 15 CM1 et 13 CM2).

|            | Toute petite section | Petite Section | Moyenne Section | Grande Section | CP | CE1 | CE2 | CM1 | CM2 |
|------------|----------------------|----------------|-----------------|----------------|----|-----|-----|-----|-----|
| St Bohaire |                      |                |                 |                | 16 |     | 21  |     |     |
| St Lubin   | 6                    | 13             | 16              | 9              |    |     |     | 15  | 13  |



### L'équipe enseignante de Saint-Bohaire :

- Monsieur Jean-Marc FOURICQUET, directeur de l'école et enseignant pour la classe de CE2
- Madame Christine HARRAULT, enseignante pour la classe CP/CE1

*Ecole primaire de St-Bohaire*

11 rue de l'église

41330 ST BOHAIRE

02-54-20-08-56

Mail : [ec-saint-bohaire@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-saint-bohaire@ac-orleans-tours.fr)



### L'équipe enseignante de Saint-Lubin-en-Vergonnois :

- Madame Valérie LEDDET, directrice de l'école et enseignante pour la classe de CM1/CM2
- Madame Karine ROUSSANNE, enseignante pour la classe toute petite et petite section
- Madame Sandrine PITAT, enseignante pour la classe de moyenne et grande section





### Représentants des parents d'élèves du RPI :

Mme TEIXEIRA MOREIRA Mélina, M. MELLOTT Christophe et Mme ANJORAN Caroline ont été élus titulaires pour Saint-Lubin-en-Vergonnois.

Mme DECLERCQ Nadège est élue suppléante pour Saint-Lubin-en-Vergonnois.

Mme DE LA CROMPE Lucie et M. COMERT Alpaslan sont élus titulaires pour Saint-Bohaire.

Mme GRANGER Elvire est élue suppléante pour Saint-Bohaire.



## *Le mot du Directeur de l'école de Saint-Bohaire*



### Des bulles aux bulbes....

Comme indiqué dans notre dernier bulletin, nous nous étions engagés dans un projet de BD, après la venue d'un auteur en classe et la visite de BD-Boum, l'année 2022 a été marquée par une sortie des 2 classes à Blois le 10 mai : Muséum et maison de la BD au programme ! Les 2 et 3 juin, c'est Sébastien qui est venu à nous pour nous aider à réaliser une planche de BD.

Enfin cette année scolaire s'est terminée sur un spectacle tout en BD !

L'école de Saint-Bohaire sait également se mobiliser pour de grandes causes :

Le 17 mai, nous avons rencontré Noewann, un enfant lourdement handicapé, pour lequel toutes les classes se sont mobilisées afin de récolter le maximum de bouchons.

Le 23 juin c'était la Journée olympique et paralympique. Plus qu'une manifestation sportive, cette journée a été organisée pour promouvoir dans le monde entier les valeurs olympiques sur la base des trois piliers « bouger, apprendre et découvrir ».

### **Et pour 2023 ?**

Nos élèves vont se transformer en jardiniers en herbe et vont participer activement à la végétalisation de la cour de récréation. Plantations de bulbes, de plantes et de fleurs, création d'un potager et d'un mur végétal sont au programme !

En plus de s'intéresser à leur environnement extérieur, nos élèves sont conviés à s'intéresser à leur assiette : une sensibilisation au goût leur sera proposée tout au long de l'année avec un repas spécial concocté en fin d'année scolaire.

Vivement le printemps !!





# PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Depuis 2018, le syndicat mixte du Pays des Châteaux a mis en place un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**.

Cette année, notre restaurant scolaire fait partie du projet, qui s'articule autour de cinq axes :

- l'éducation au goût,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- la valorisation des déchets alimentaires,
- la diversification des protéines par l'augmentation des protéines végétales,
- l'approvisionnement des cantines scolaires en produits biologiques et locaux.

Dans un premier temps, un état des lieux, réalisé sur l'approvisionnement, le gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets, a été établi pour préparer un plan d'action destiné à favoriser une alimentation saine et durable.

Diverses actions ont déjà été menées : des ateliers en classe sur la pomme, la betterave ou encore sur la valorisation des déchets.

Béatrice RANVAL, notre agent de restauration scolaire, a participé à plusieurs réunions, rencontres intercommunales et formations sur le sujet.

La mise en œuvre de ce programme permettra à la commune de répondre aux objectifs fixés par la loi Egalim qui fixe des exigences d'achats (50% de produits durables et de qualité dont 20% de bio), de lutte contre le gaspillage alimentaire, de réduction de l'utilisation de plastique, entre autres.

Des ateliers de découverte du goût ont été organisés le 13 octobre par Mme Marchand, Diététicienne-Nutritionniste Formatrice dans les classes de CP-CE1 et CE2.

Les enfants étaient motivés et dynamiques.

Les livrets reprenant les éléments « clés » de l'action approche sensorielle en alimentation sont téléchargeables pour chacune des classes sur le site internet de la commune (*Rubrique Nos enfants/Ecole*).

De nouvelles actions dans les classes auront lieu en début 2023.



# ➤ Les événements de 2022

## ➤ Randonnée pédestre du 27 février

La météo était au rendez-vous pour cette reprise de notre fameuse randonnée.

Avec encore quelques prescriptions sanitaires liées à la Covid et grâce à l'aide de bénévoles, 259 personnes sont venues profiter de notre belle vallée.

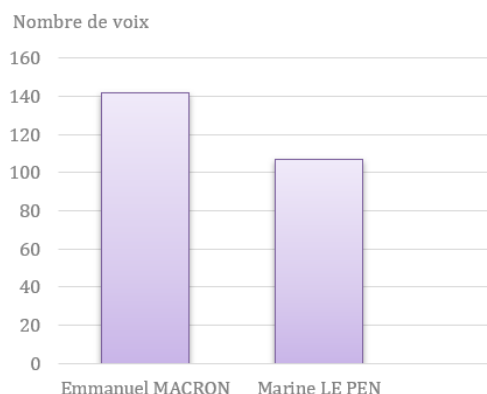


## ➤ Election présidentielle des 10 et 24 avril

Cette année, le bureau de vote a pu être réinstallé dans la salle du Conseil de la mairie, comme à l'accoutumée.

|                             | 1 <sup>er</sup> tour | 2d tour |
|-----------------------------|----------------------|---------|
| Nombre d'électeurs inscrits | 365                  | 365     |
| Nombre de votants           | 296                  | 280     |
| Nombre de blancs + nuls     | 10                   | 31      |
| Suffrages exprimés          | 286                  | 249     |

### Répartition des suffrages au 2d tour



## ➤ Commémoration du 8 mai 1945

Compte tenu de la situation sanitaire, la cérémonie du 8 mai s'est déroulée dans un format restreint devant le Monument aux Morts, avec : dépôt de gerbe, minute de silence et lecture des manifestes par M. le maire et par M. Vincent, représentant l'association des anciens combattants.

## ➡ Brocante du 8 mai

Après une année de COVID, la traditionnelle brocante organisée par l'association de sauvegarde de l'église de Saint-Bohaire a de nouveau pu avoir lieu.



De nombreux exposants, des visiteurs heureux.



## ➡ Elections législatives des 12 et 19 juin



Les 12 et 19 juin, les Saint-Béthairiens sont allés aux urnes.

Marc FESNEAU a été élu député de la 1<sup>ère</sup> circonscription.

Compte tenu de son mandat de Ministre, c'est Mathilde DESJONQUERES, sa suppléante, qui se rend à l'Assemblée Nationale.

## ➡ Gagnant des parutions NR

Le 23 juin 2022, notre commune a gagné une campagne de communication d'une valeur de 4900 €, lors d'un tirage au sort au congrès des maires de Loir-et-Cher. Cette campagne se traduit par différentes publications sur les supports du groupe NR (télé TV Tours, journal Nouvelle République).

Une bonne façon de faire connaître notre commune !!!



### SAINT-BOHAIRE

Une commune de l'agglomération  
où il fait bon vivre !

A 10 km de Blois centre-ville  
Accès direct aux commerces de l'agglomération

- > Cadre de vie : vallée de la Cisse, patrimoine historique
- > Plateau sportif, nouveaux terrains de pétanque
- > École primaire
- > Salle des fêtes, vaste et chaleureuse
- > Vie associative (tennis, gym, randonnée, jeux de société...)

Rejoignez-nous  
**Terrains constructibles  
DISPONIBLES**  
Renseignements en mairie

"À tous, une très belle  
année 2023  
Santé et Bonheur"

M. le Maire, Bernard Pannequin  
et son conseil

➡ Fête des écoles du RPI le 2 juillet



➡ Remise des livres aux élèves du RPI à St Bohaire le 4 juillet ...



..... et à St Lubin le 5 juillet

En cette fin d'année, le SIVOS du RPI St-Bohaire/St-Lubin a distribué des livres, choisis par les instituteurs, à chacun des élèves (46 à St-Bohaire et 72 à St-Lubin-en-Vergonnois).



## ➡ Conseil communautaire du 5 juillet

Le conseil communautaire d'Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, se réunit environ 8 fois par an au Jeu de Paume à Blois. Ces réunions sont publiques et ouvertes à tous.

La réunion avant la période estivale se déroule traditionnellement dans notre commune et est suivie d'un barbecue offert par Agglopolys.



## ➡ Pique-nique républicain du 14 juillet

40 personnes présentes, pour un moment amical et de partage.

De l'humour, de la convivialité pendant ce repas partagé suivi de parties de pétanque endiablées.



Mise à disposition de jeux d'extérieur réalisé par S. Calciat

## ➡ Tournoi homologué du Tennis -Club de la Cisse du 10 au 25 août



### Vainqueurs

Consolante NC -30 : P. VAUDELLE

FT 4<sup>ème</sup> série : T. BELLANGER

Finale femmes : A. GUILLOTA

Finale hommes : T. NEILZ



## ➡ Journée de l'Orchidée le 16 octobre



La journée de l'Orchidée organisée par le Comité des fêtes a permis à environ 140 personnes de venir profiter de l'exposition réalisée par l'Orchidium de Contres et acheter certaines de ses orchidées.

Un stand avec buvette et pâtisseries tenu par les membres du comité permettait de se faire plaisir.

Une phalaénopsis et un présentoir en bois étaient à gagner lors de la tombola.



## ☞ Commémoration du 11 novembre et repas des aînés, des employés communaux et des conseillers municipaux



Cette année marque le centenaire de la construction du monument aux Morts de la commune se trouvant au cimetière.

Monsieur Pannequin, maire, a lu la délibération de juin 1921 décidant de la création du Monument aux Morts, et Monsieur Vincent, a lu un extrait du discours d'inauguration de ce monument en 1922, écrit par son grand-père Léon Vincent, maire à l'époque.

Par la suite, le discours du ministre de l'Intérieur a été prononcé par Monsieur Pannequin.

Cette cérémonie s'est poursuivie par le verre de l'amitié, dans la salle du Conseil, où était disposée une présentation de l'histoire du monument aux Morts, à partir des documents personnels de M. Vincent, des Archives départementales et du bulletin du Syndicat de la Cisse.

Ensuite, les aînés de la commune de plus de 70 ans, les agents de la commune et les conseillers municipaux se sont retrouvés autour du repas préparé par Rondeau traiteur.



Un petit présent a été remis à Madame Jeanne Broussard et Monsieur Jean-Louis Ruifernandez, doyens de Saint-Bohaire présents au repas.

## ➤ Assemblées générales des associations de la commune le 9 décembre

Une vingtaine de personnes étaient présentes lors des assemblées générales de l'association de la gym, celle de la sauvegarde de l'église et du comité des fêtes.

Les associations ont pu ainsi présenter leur bilan moral et financier de l'année 2022.

Bureau de l'association de la gym



Bureau de l'association de sauvegarde de l'église



Bureau du Comité des fêtes

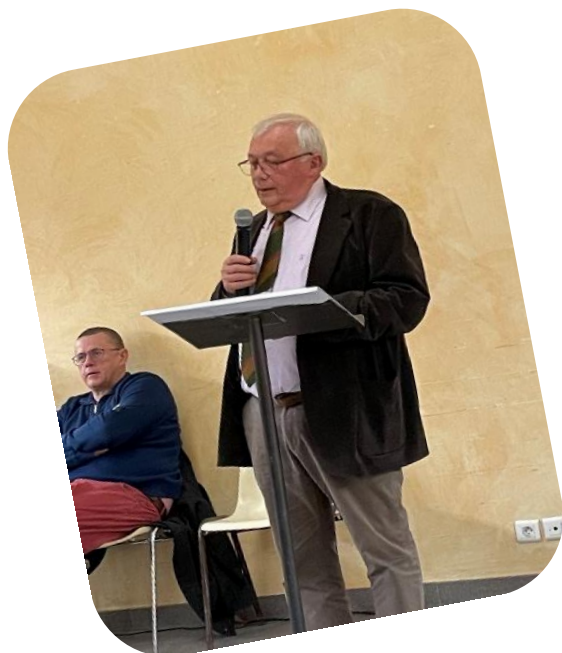


## ➤ Cérémonie des vœux de la municipalité du 15 décembre

La soirée de vœux s'est de nouveau déroulée dans notre commune après 2 ans de restrictions sanitaires. Ce jeudi 15 décembre 2022, en présence de Nicolas HAUPTMANN, secrétaire général de la préfecture, de Catherine LHERITIER, vice-présidente du Conseil Départemental, d'Isabelle SOIRAT, vice-présidente d'Agglopolys et des maires des communes voisines ou leurs représentants, Monsieur Pannequin a adressé ses vœux aux administrés, au nom de toute l'équipe municipale.

Il a présenté les faits marquants de 2022 et a laissé ensuite les associations de la commune exposer le bilan de leurs activités.

L'assemblée s'est ensuite retrouvée autour d'un buffet apprécié des participants.



# ► Les associations

## Le Tennis Club de la Cisse

La saison 2021-2022 pour le Tennis Club de la Cisse a débuté avec un effectif de 48 licenciés dont 19 enfants. Des cours sont proposés par un moniteur diplômé d'Etat, Christian BEMBA à St-Sulpice-de-Pommeray durant l'hiver et lorsque les conditions météorologiques le permettent sur les terrains extérieurs de Saint-Bohaire. Les adultes peuvent parfaire leur niveau de tennis sur des créneaux disponibles les jeudi soir et samedi matin. Les enfants peuvent rejoindre les cours dispensés sur des créneaux le samedi matin dont un groupe de « mini tennis » (enfants à partir de 5 ans).

Cette saison 2021-2022 nous a permis de vivre de très bons moments sportifs dans une ambiance joyeuse et conviviale. Nous avons ainsi participé à de nombreux championnats tels que la compétition SENIORS+, les championnats par équipe HIVER et ETE et la Coupe Alain Biane. Nous avons également organisé notre tournoi interne dont les vainqueurs étaient Philippe et Anaïs. Le Tennis Club de la Cisse a pu accueillir 75 joueurs et joueuses pour notre traditionnel tournoi d'été dont les vainqueurs étaient Thibaud (Vendôme) et Anaïs (TC Cisse).

Enfin de nombreuses animations ont été proposées aux enfants et adolescents telles que la journée d'animation jeunes phase club ASPTT/TC Cisse, l'animation Galaxy Tennis par niveaux orange, rouge, violet, les individuels jeunes mettant en avant nos jeunes ados du club et la coupe U12-U14-U16 dont les joueurs Andréa, Adrien et Lilou ont atteint la phase finale. Nous avons aussi organisé notre habituelle sortie à Roland Garros qui fut encore un grand succès. Enfin nous avons organisé une journée d'animation pour les parents et les enfants du club qui ont pu se surpasser et se créer de bons souvenirs.

Nos membres de l'association ont répondu présents pour s'occuper du stand restauration/buvette lors du vide-greniers de St-Sulpice-de-Pommeray.

Le bureau est le suivant :

Les membres : Claude DOLE, Laurence JALU et Audrey THEBAUT

Trésorier : Guillaume ELEGIDO

Trésorière Adjointe : Claudie BOYER

Secrétaire Générale : Chloé GUILLOT

Secrétaire Adjointe en charge d'ADOC : Maud NOLIERE

Vice-Présidente : Virginie PALACZ

Présidente : Corinne SAINT-OUEN



Si vous souhaitez pratiquer le tennis et adhérer à notre club, n'hésitez pas à nous contacter pour cette nouvelle année.

L'équipe du Tennis Club de la Cisse vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



## L'association de Sauvegarde de l'Eglise

Le 9 décembre, nous avons eu notre assemblée générale.



Enfin, en 2022, nous avons pu organiser notre brocante du 8 mai.

Belle brocante, bonne recette grâce à tous les bénévoles (une trentaine) qui participent à l'organisation de cette manifestation au cœur de notre village.



Retenez les prochaines dates : 8 mai 2023, 8 mai 2024

Le bureau et moi-même, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2023 pour vous et vos proches.

Bernard Fesneau

Président de l'association de sauvegarde de l'église de St Bohaire

## L'UNC-AFN section intercommunale de Marolles

L'Association de l'Union Nationale des Combattants Intercommunale de Marolles (Averdon - Fossé - Marolles - Saint-Bohaire - Saint-Lubin-en-Vergonnois) a participé à journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre à Saint-Lubin-en-Vergonnois.

L'association s'efforce également d'être présente avec le drapeau de la commune aux obsèques de camarades Anciens Combattants, dans les communes voisines.

M. Hubert GAUVIN est le porte-drapeau de la commune.



## L'association sportive Gymnastique de Saint-Bohaire Gymnastique

La reprise pour la saison 2022/2023 s'est faite le 14 septembre dernier et les séances ont toujours lieu le mercredi de 20h15 à 21h15 dans la Salle des Associations hors vacances scolaires.

Le montant de la cotisation annuelle licence comprise a encore été maintenu à 90 euros et 170€ pour les couples ou parent/enfant (ado). Au programme : cardio (dont chorégraphies), renforcement musculaire (bras, abdominaux, fessiers, cuisses), étirements... Comme les années passées les séances sont très diversifiées et dynamiquement animées par OKSANA.

Notre traditionnelle soirée Portugaise nous permettant de financer une partie des cours a eu lieu le 19 novembre et a remporté comme toujours un franc succès. Nous remercions une fois de plus Fatima du restaurant Le Schuman pour son soutien et son repas fort apprécié ainsi que Pedro qui a assuré comme toujours une ambiance de folie.

Si vous voulez venir nous rejoindre, n'hésitez pas, les cours se passent dans une ambiance sympathique et les nouvelles (et nouveaux) sont toujours les bienvenus. Cette année comme l'an passé l'effectif est de 10 adhérents dont 2 hommes.

Nous ne manquons pas de place dans la salle, alors franchissez le pas, venez assister à une séance et si cela vous convient, la cotisation sera réduite au prorata des mois restant à venir.

Si vous désirez plus de renseignements vous pouvez me contacter au 06 12 50 20 53. Les adhérents et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour 2023. Portez-vous bien, très belle année sportive à tous !

La Présidente, Nathalie CHERRIER



## Le Comité des fêtes

Cette année encore, l'après-midi jeux de société et dégustation de la galette n'a pas pu se dérouler, la COVID étant toujours très présente.

Cependant, dans le respect des consignes sanitaires, nous avons pu organiser notre traditionnelle randonnée pédestre le 25 février.

Nous avons vu 259 personnes pendant cette matinée ensoleillée. Nous remercions Nicolas BEAUVOIR pour l'installation du ravitaillement près de son hangar et tous les autres bénévoles pour leur aide.



La journée de l'Orchidée s'est déroulée le 16 octobre. L'Orchidium de Contres était présent pour proposer ses fleurs et conseils avec Christian Emonet revenu pour l'occasion.

Cette année le comité a proposé une buvette restauration et une tombola (1 orchidée à gagner).

Environ 150 personnes sont venues voir l'exposition et acheter des fleurs.

Les manifestations que nous prévoyons pour 2023, sont :

- ✓ *L'après-midi galette des rois et jeux de société le 15 janvier*
- ✓ *La randonnée pédestre le 26 février*
- ✓ *Une soirée créole dansante le 1<sup>er</sup> avril*
- ✓ *L'organisation d'un tournoi de pétanque est envisagée en mai-juin*

**Nous vous attendons nombreux !!!**

### Composition du bureau :

Président : Jean-Yves CRECHE  
Trésorière : Nathalie CHERRIER  
Secrétaire : Emilie PETIT

Membres actifs :  
Jeannine COULLON  
Laëtitia DE OLIVEIRA  
Françoise DIEUDONNE  
Catherine HOUSSET  
Frédéric PETIT

Si vous avez des idées ou souhaitez apporter votre aide, vous êtes les bienvenus. Vous pouvez contacter Jean-Yves CRECHE au 06-60-14-43-12.



## L'association des parents d'élèves de Saint-Bohaire et de Saint-Lubin-en-Vergonnois

L'année scolaire 2022 s'est terminée avec une très belle fête d'école sous le soleil et en musique. A cette occasion, l'association a offert un concert avec le groupe « les Happy Men » qui a pu être accompagné de nos enfants pour la première partie.

L'assemblée générale de ce début d'année scolaire 2022/23 s'est tenue le 13 septembre à St-Bohaire.

Le bureau a été élu comme suit :

Caroline Anjoran : présidente,  
Mélina Texeira : co-présidente,  
Lucie de la Crompe de la Boissière et Jérôme Cavarec : secrétaires,  
Elvire Granger et Aurelie Alzy : trésoriers.

Nous sommes aussi accompagnés de trois membres actifs : Shirley, Marion et Marine.

Les premières actions et manifestations ont déjà commencé, Il y a eu une la vente de citrouilles, le bal d'Halloween, qui était une petite nouveauté cette année, a rencontré un vrai succès, à refaire.

L'opération chocolat quant à elle clôturera cette année.

L'année 2023 ne sera pas en reste, elle aussi va être remplie de jolies moments et projets.

Une vente de pizza à laquelle tous nos habitants peuvent participer ainsi que la traditionnelle fête des écoles ...

Ce mot de fin d'année est aussi le moment pour les membres du bureau de l'association des parents d'élèves de remercier tous les membres actifs qu'ils soient de nos familles ou autres, toujours présents à nos manifestations ainsi que les équipes enseignantes et nos municipalités.

*Pour terminer ensemble, nous vous souhaitons une belle fin d'année remplie de douceurs et de bonheur et que 2023 vous soit joyeuse et heureuse.*



## L'association USEP

L'association USEP des écoles du RPI Saint-Bohaire – Saint-Lubin est composée d'élèves, d'enseignants et de parents d'élèves. Sa particularité est d'avoir 2 bureaux : un bureau « adultes » mais aussi un bureau « enfants ».

A travers le sport, les rencontres sportives et la vie associative, notre association souhaite participer à la construction des citoyens de demain tout en promouvant les valeurs de vivre ensemble, de laïcité, de solidarité et de tolérance.

En 2021-2022, la crise sanitaire étant toujours d'actualité, la plupart des rencontres du mercredi après-midi (entre classes d'écoles du blaisois) n'ont pu avoir lieu : seules deux ont été maintenues en tenant compte des mesures sanitaires, une en début d'année et une en fin d'année scolaire.

Les classes maternelles ont pu participer sur temps scolaire aux 1-2-3 USEP maternelles. Les CM1-CM2 ont participé aux RDV rugby Usep ; appris des danses traditionnelles en vue de participer aux P'tits bals USEP.

Cette année les CM1-CM2 ont participé à l'étoile cyclo, avec une seule nuitée sur Blois (le mardi). Cette année, la journée à Chambord a eu lieu et les CM en ont profité pour montrer deux danses apprises lors des Petits Bals Usep.

Un bureau enfants a été élu cette année mais n'a pas pu mettre en place de projets en raison de la crise sanitaire toujours présente. Néanmoins, les élèves ont pu en avril (M 27-04) participer au congrès régional des enfants sur le thème du « FAIRPLAY », temps d'échanges et de débats sur des thèmes travaillés en amont en classe entre les bureaux enfants d'associations USEP du 41 puis ensuite avec ceux des autres départements de la région, Journée sur Orléans très riche en rencontres, en échanges, en pratiques sportives....

Depuis la Covid, notre association locale n'a pas pu réaliser les actions habituelles qui permettent de financer une partie des projets USEP.

Nous avons quand même pu, cette année encore, collecter de la ferraille grâce aux habitants et à l'aide logistique de Monsieur Daridan.

La tombola pour gagner la corbeille garnie de Noël a pu être maintenue comme l'an passé.

Nous remercions les enfants, les familles et les communes pour leur soutien et rappelons que notre association ne pourrait exister sans leur mobilisation.

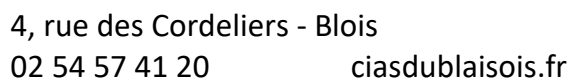
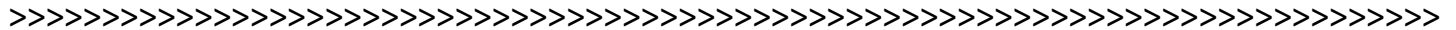
Cette année, deux classes vont participer aux Petites Randos (les MS-GS et les CP-CE1), La classe CM1-CM2 devrait elle aussi participer à la semaine Etoile Cyclo.

*Photo représentant les enfants des deux écoles du Loir et Cher dont l'école de St-Lubin ayant participé au congrès régional sur le thème du Fairplay.*



Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
**PLUi**  
Habitat  
Déplacements  
Agglopolys

Le PLUI-HD est applicable depuis le 13 janvier 2023 pour les 43 communes d'Agglopolys.



# AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE :

## DÉPLACEMENT À VÉLO

**La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacements doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon !**

### Je loue un vélo à assistance électrique

Profitez d'un vélo électrique de location à partir de 135 euros\*/an seulement, (\*avec la prise en charge de la moitié du prix de l'abonnement par votre employeur, obligation légale). La location peut se faire à l'année ou au mois et comprend deux entretiens préventifs par an dont le changement de batterie si nécessaire.

### J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, Agglopolys vous rembourse jusqu'à 300€ pour l'achat d'un vélo électrique dans la limite de 25% du prix d'achat. Deux subventions possibles par foyer.

Démarche dématérialisée en ligne : [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

### J'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail. Abonnement mensuel : 8€ / Trimestriel : 15€ / Annuel : 40€.

Contact : Stationéo, 2 av Gambetta à Blois. Tél. 02 54 70 58 30

## Géovélo

Cette application est disponible gratuitement sur votre smartphone pour le territoire d'Agglopolys, sur App Store & Google play.

### Navigation / Itinéraire / Statistique / Découverte.

Les services Géovélo sont disponibles également via les sites internet [geovelo.fr](http://geovelo.fr) ou [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)



## DÉPLACEMENT EN TRANSPORT EN COMMUN

**Le réseau a été modifié le 1er septembre dernier et est dorénavant plus accessible, plus simple, plus écologique.**

### JVMALIN.fr

Trouver votre trajet grâce à [jvmalin.fr](http://jvmalin.fr), le calculateur d'itinéraire régional regroupant l'ensemble de l'offre de mobilité du territoire.

### 8 lignes sur le cœur d'agglomération

Les lignes A, B, C, D, E, F, G et H desservent Blois, La Chaussée Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou. Elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année et les dimanches et jours fériés (hors 1er mai),

pour Les lignes A, B, C et D.

### 2 navettes de centre-ville à Blois

Deux circuits desservis par des navettes électriques gratuites de centre-ville, circulent du lundi au samedi (hors jours fériés), avec un passage toutes les 20 minutes.

### Les lignes scolaires

Les lignes à vocation scolaire, commençant par la lettre « S », desservent les établissements de Blois (S1 à 25), Blois-Vienne (S29 à 35), Marcel-Carné à Vineuil (S40 à 45), Joseph-Crocheton à Onzain (S51 à 59).

### Les lignes Rémi 41

10 lignes Remi (1-2-4-5-6-8-9-11-16-55) desservent le cœur d'agglomération et certaines communes périurbaines. Plus de détails sur [remicentrevaldeloire.fr](http://remicentrevaldeloire.fr)

### Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G Réservation au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 19h (et le samedi pour le lundi matin).

### Handigo

Ce service de transport à la demande est réservé aux titulaires de la Carte Mobilité Inclusion mention invalidité ou de la carte d'invalidité avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%. Sur réservation préalable, Handigo vous transporte de porte à porte avec des véhicules adaptés de 7h à 19h du lundi au samedi, et de 9h à 19h le dimanche.

### Horaires en temps réel pour connaître le délai d'attente avant le passage du bus

22 bornes d'informations voyageurs équiperont les arrêts principaux du réseau. Les horaires en temps réel sont également accessibles sur l'application Azalys et aux points d'arrêt du réseau via un QR Code.

### La navette Blois/Onzain/Domaine de Chaumont-sur-Loire

En correspondance avec les trains en gare d'Onzain, la navette relie le Domaine de Chaumont tous les samedis, dimanches et jours fériés, de mai à octobre et tous les jours de la semaine en juillet et août.

### Résago

Ce service de transport à la demande (TAD) permet, sur réservation préalable, de se déplacer du domicile (sur le domaine public) vers un ensemble de points d'arrêt. Le service fonctionne tous les jours de l'année à des horaires fixes (hors 1er mai).

# A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, extension des consignes de tri des déchets et collecte en porte-à-porte des déchets recyclables

## Les modalités de collecte

### Bacs gris et bacs jaunes sont collectés en alternance.

Les circuits de ramassage des déchets ont été réorganisés, par conséquent, pour une très grande majorité de communes, les jours de collecte ont changé.

### A Saint-Bohaire, le jour de collecte est le vendredi.

La collecte a lieu le matin de 5h à 12h30.

Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h.

### La collecte est maintenue les jours fériés sauf les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain. En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

### APRES LA COLLECTE, LES BACS NE DOIVENT PAS RESTER SUR LE DOMAINE PUBLIC. Merci !

## Les consignes de tri

### Les déchets allant dans le bac jaune :

#### • Tous les emballages en plastique

Bouteilles de produits alimentaires (huile, boissons, ketchup), flacons de gel douche et shampoing, bidons de lessives et produits ménagers...

En plus : pots de yaourts, sacs plastiques, barquettes alimentaires en plastique et en polystyrène, pots de crème fraîche, pots de beurre, blisters (jambon, fromage râpé), tubes de dentifrice, compotes individuelles, suremballages de packs de bouteilles...



#### • Tous les emballages en métal

Canettes, boîtes de conserve, aérosols, bidons sirop, barquettes aluminium...

En plus : capsules de café et de bière, plaquettes de médicaments, paquets de café...

#### • Tous les papiers

Magazines, journaux, prospectus, enveloppes, courriers

#### • Tous les emballages en carton

Cartons de céréales, gâteaux, pizzas, briques alimentaires (jus de fruits, lait, soupe, emballage), yaourts, boîtes d'œufs...

Les emballages et papiers doivent être jetés en vrac, bien vidés et non emboîtés.

### Conseils pour entretenir et nettoyer les bacs



- Nettoyer régulièrement les bacs en utilisant du bicarbonate de soude ou en pulvérisant du vinaigre blanc.
- En période de forte chaleur, stocker les bacs dans un lieu ombragé si possible.
- Pour se débarrasser des éventuelles mauvaises odeurs, verser quelques gouttes d'huile essentielle de lavande, de citron ou de menthe.

### Les « ordures ménagères » allant dans le bac gris : C'est tout ce qui reste une fois qu'on a trié les déchets :

- Tous les objets en plastique (brosse à dent, figurine et jouet, gadget, briquet, assiette et couvert en plastique...)
- Tous les déchets de nettoyage (sac aspirateur, poussière, lingette, essuie-tout, mégot de cigarette, cendre, litière...)
- Tous les déchets d'hygiène (couche, coton tige, coton démaquillant, protection hygiénique, pansement, gant, masque, mouchoir...),
- Toute la vaisselle cassée,
- Tous les « biodéchets », déchets d'origine végétale et animale de la cuisine, les restes de repas après cuisson et les petits végétaux du jardin (à compter du 1er janvier 2024, ces déchets sont amenés à être compostés ; pour ce faire, Agglopolys distribue gratuitement des composteurs depuis le début d'année 2022).

Les déchets doivent être jetés dans des sacs bien fermés.

### Les déchets allant dans les Points Verre :

- Tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, pots et bocaux

À jeter bien vidés, pas de dépôt entre 20h et 8h pour la tranquillité du voisinage.

Pour connaître le Point Verre le plus proche de chez vous consultez la carte interactive sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr)

**La collecte des emballages en verre reste en apport volontaire auprès des Points verre. Les conteneurs de tris existants pour le carton et le plastique seront obstrués.**

Agglopolys met gratuitement à disposition de chaque foyer un composteur ou un lombricomposteur.

A close-up photograph of a dark, textured, quilted skirt. The skirt features horizontal bands and a central button closure. The texture appears to be a heavy, possibly leather-like material with a quilted pattern. The skirt is shown from the waist down to the hem, which is visible at the bottom.

Ces déchets biodégradables, qui représentent près de 30 % du poids de nos poubelles, et sont composés à plus de 90 % d'eau, ne seront plus incinérés, Ils devront être valorisés en compost, un engrais naturel et gratuit utilisable au jardin, au potager mais aussi pour les jardinières et plantes en pots.

**Pour obtenir gratuitement un composteur ou un lombricomposteur, vous devez remplir le formulaire en ligne sur [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr).**

Vous serez informé de la disponibilité de votre composteur ainsi que des modalités de retrait par téléphone ou mail.

**Pour toute question relative aux déchets, consultez le site [agglopolys.fr](http://agglopolys.fr) ou appelez le 02 54 58 57 57.**

[illegible]

|                                         | Ouvvert | Fermé | Lundi               | Mardi               | Mercredi            | Jeu-di              | Vendredi            | Samedi              |
|-----------------------------------------|---------|-------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|                                         |         |       | Matin<br>Après-midi | Matin<br>Après-midi | Matin<br>Après-midi | Matin<br>Après-midi | Matin<br>Après-midi | Matin<br>Après-midi |
| Blois Nord                              |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| 159 av. de Châteaudun, 02 54 78 27 73   |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| Blois Sud                               |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| 17 rue des Prés d'Amont, 02 54 78 26 20 |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| Candé-sur-Beuvron                       |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| Rue de la Chabotte, 02 54 79 49 74      |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| Cellettes                               |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| Chemin de Charlemagne, 02 54 70 49 58   |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| Chouzy-sur-Cisse                        |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| Route de Coulanges, 02 54 20 47 85      |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| Herbault                                |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| Chemin des Sabillères, 06 88 09 84 08   |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| La Chapelle-Vendômoise                  |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| Rue de la Gare, 02 54 51 19 05          |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| La Chaussée-Saint-Victor                |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| 9 rue Descartes, 02 54 58 92 18         |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| Molineuf                                |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| Chemin des Petits Bois                  |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| Vineuil                                 |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |
| Rue des Églantiers, 02 54 42 88 57      |         |       |                     |                     |                     |                     |                     |                     |

Matin : 9h - 12h30 / Après-midi : 14h - 17h30



Fermeture des portes à 12h20 et 17h20.  
Fermeture dimanche et jours fériés.

Mêmes usés, déchirés ou abîmés, les textiles ont de l'avenir, Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habit box » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

**La borne Habit Box de notre commune se trouve sur le parking du tennis.**

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage et le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500€.

# PAYS DES CHATEAUX

## Une structure au service des dynamiques territoriales



### MISSIONS DU PAYS

- Contractualisation avec les financeurs
- Pilotage de stratégies territoriales
- Prospectives

### FINANCEMENTS RÉGIONAUX ET EUROPEENS

- La Région applique sa politique d'aménagement du territoire par la mise en place d'un contrat d'une durée de 6 ans. En 2023, les collectivités, associations, entreprises agricoles devront déposer leurs derniers dossiers.
- Le Pays porte également un programme européen (LEADER) permettant de financer des projets innovants en milieu rural et périurbain. 2023 sera marquée par la fin du programme actuel et le lancement du nouveau.



### DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Pays des Châteaux bénéficie de financements (ADEME et Région Centre-Val de Loire), pour subventionner les projets de chaleur renouvelable : bois énergie, géothermie, solaire thermique ou récupération de chaleur fatale. Ces aides (45%) sont disponibles pour les structures ayant un numéro de SIRET (entreprises, associations, collectivités).



### PERIMETRE



Communauté d'agglomération de Blois-Aggloloplys  
Communauté de communes du Grand Chambord  
Communauté de communes de Beauce Val de Loire



### TOURISME DURABLE

Le Pays travaille conjointement avec l'Office de Tourisme Blois Chambord - Val de Loire pour le développement et la promotion touristique du territoire.

Cap sur le tourisme durable : avec une étude pour préparer l'avenir des "Châteaux à Vélo" en 2022, ou encore par l'accompagnement de l'émergence de circuits de randonnée pédestre et équestre.

### PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Pays poursuit la concrétisation de son projet alimentaire territorial par la mise en place des actions identifiées afin de faciliter l'accès à une alimentation locale et de qualité.

Le Pays a renouvelé, pour l'année 2022-23, son accompagnement auprès de 6 communes, sur le gaspillage alimentaire/l'éducation au goût/l'approvisionnement en produits locaux et biologiques dans les cantines et les écoles.



### CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Instance consultative, composée d'une centaine de membres provenant d'associations, d'entreprises, d'instances institutionnelles...

En 2022, des groupes de travail se sont réunis pour proposer aux élus locaux un programme d'actions autour de 4 grands enjeux : les déplacements vélo du quotidien, une alimentation locale accessible à tous, le tourisme durable et le renforcement du réseau associatif.

Pour plus de renseignements : [www.paysdeschateaux.fr](http://www.paysdeschateaux.fr)

Sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn : Syndicat Mixte du Pays des Châteaux  
02 54 46 09 30 // [contact@paysdeschateaux.fr](mailto:contact@paysdeschateaux.fr) // 1 rue Honoré de Balzac - 41 000 BLOIS





Le Syndicat de la Cisse, qu'est-ce que c'est ? Le Syndicat mixte du bassin de la Cisse (SMB CISSE) est une collectivité territoriale qui a en charge la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) déléguée par les communautés de communes depuis 2018. Ces compétences sont exercées uniquement dans le cadre de l'intérêt général

Comme annoncé l'année dernière, 2022 est une année charnière pour le SMB Cisse puisqu'elle est consacrée au bilan des actions passées sur le territoire, lors du contrat de Bassin n°2 ainsi qu'à la préparation des actions futures pour le contrat de Bassin n° 3. En voici la synthèse :

#### 4 thématiques abordées :

##### **Restauration des milieux aquatiques**

Reméandrage, recharge en sédiments, restauration du lit

##### **Restauration de la continuité écologique**

Aménagement des obstacles à l'écoulement

##### **Restauration des zones humides**

Réouverture et aménagement des zones humides abandonnées ou comblées

##### **Animation et suivi**

Sensibilisation et communication auprès du grand public et des collectivités

#### Actions réalisées :

**22 actions mises en place sur l'ensemble du bassin versant de la Cisse entre 2017 et 2022.**

3 restaurations de zones humides

13 restaurations des milieux aquatiques

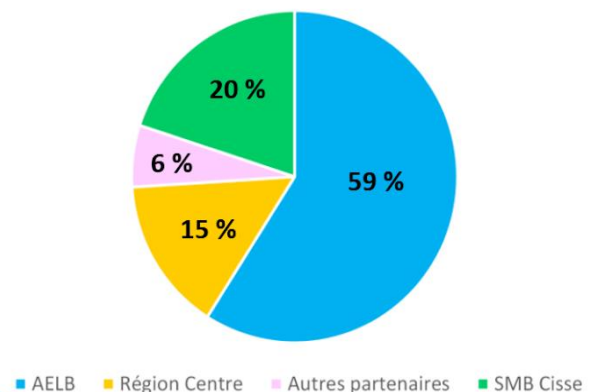
6 restaurations de la continuité écologique

**Montant financier engagé pour ces travaux :**

**1 620 000 €**

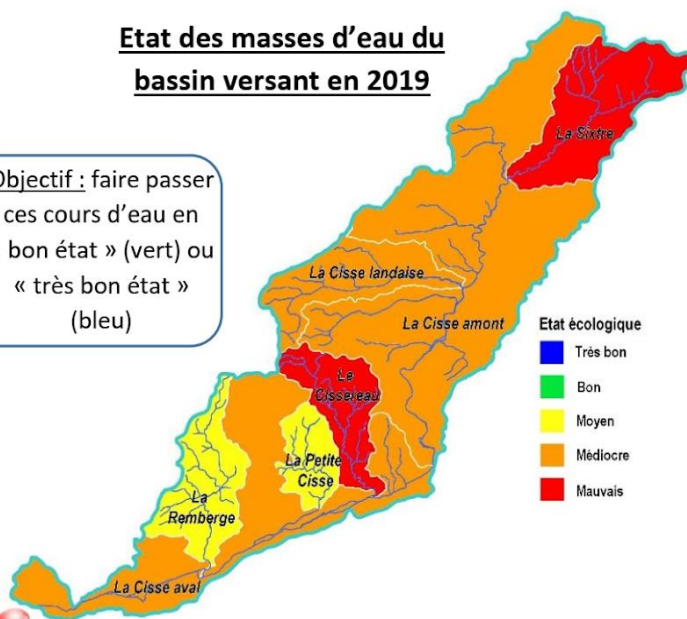
#### Financements :

Globalement, les actions du Contrat ont pu bénéficier de près de 80 % de financement extérieur. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Centre Val de Loire sont les principaux financeurs avec respectivement 59 % et 15 % du financement global.



#### Etat des masses d'eau du bassin versant en 2019

Objectif : faire passer ces cours d'eau en « bon état » (vert) ou « très bon état » (bleu)



**Pour vous inscrire à la lettre d'information numérique ou pour découvrir toutes nos actions et en savoir plus sur le bassin versant de la Cisse, retrouvez-nous sur notre site internet ([www.syndicat-cisse.fr](http://www.syndicat-cisse.fr))**

**SMB Cisse** — 4 rue du bailli 41190 HERBAULT 02.54.46.25.78 [smbcisse@orange.fr](mailto:smbcisse@orange.fr)

[www.syndicat-cisse.fr](http://www.syndicat-cisse.fr)

Les délégués titulaires de votre communauté de communes pour le SMB Cisse : D.BILLAUT, P.BOURGUEIL, B.CACHEUX, P.DARIDAN, C.DESSITE, J.M LABBE, C.LHERITIER, D.MOELO, D.MULTEAU, F.OURY, L.RANVAL, JL SLOVAK.



Agglopolys exerce depuis le 1er janvier 2020 la compétence "eau potable". Sur la base du mécanisme de représentation-substitution, Agglopolys se substituera à ses communes membres au sein des candidats exerçant les missions relevant de la compétence "eau potable". Ainsi, Agglopolys devient membre du SMAEP de Landes - Saint-Lubin.

Cette année la réalisation de la canalisation rue de Vauvert a permis l'implantation et le raccordement d'une bouche d'incendie.

En 2020, 233 branchements « eau potable » ont été recensés sur Saint-Bohaire, Le volume de consommation sur cette année était de 21 893 m3.

Le tarif du m3 va passer à 1,30 € en 2023. Ce tarif est l'un des plus bas du territoire d'Agglopolys.



 *Une fois encore, tous ceux qui ont quelque chose à partager, les animateurs, les historiens et les amoureux de la Vallée ont travaillé pour vous, pour nous !*  
*Après l'éditorial de Danièle et Jean-Louis ROIS sur "les 50 ans de publications" 1972-2022.*



SAISON 2021 - 2022

« DU NÉOLITHIQUE AU PATRIMOINE DE DEMAIN »



N° 27 - BULLETIN DE LA SECTION CULTURELLE "VALLÉE DE LA CISSE"

*Une fois encore, tous ceux qui ont quelque chose à partager, les animateurs, les historiens et les amoureux de la Vallée ont travaillé pour vous, pour nous !*

**Après l'éditorial de Danièle et Jean-Louis ROIS sur " les 50 ans de publications" 1972-2022 .**

*Vous pourrez y lire :*

*Une poésie des élèves de l'école de Maves à la page 12.*

**Sur Marolles**, par Boris Yarko, : La légende de "la nécropole endormie" à la **page 13**.

**Sur Molineuf**, par Damien Millet : Le château de Bury coffre-fort du Royaume à la page 35.

**Sur Chambon** par Alain GAUTHIER, suite de la "petite histoire" par la toponymie à la page 45.

*Sur Landes-le-Gaulois, La Chapelle-Vendômoise, Saint-Bohaire par Linda Vee :  
"l'affaire Deslandes" à la page 63.*

*Sur Onzain, par Marie Thérèse Notter : un lieu, terre et seigneurie, oublié "Nuzement" à la page 81.*

**Sur Orchaïse, Herbault** par Alain Picouneau : "l'or blanc des Antilles" à la **page 93**.

*Sur Averdon : par Jérôme Boulay : un monneron, monnaie sous la Révolution à la page 113.*

*Sur le Canton d'Herbault, par Danièle et Jean-Louis Rois : Les occupations Prussiennes et Allemandes de 1815 et 1870 à la page 121.*

*Sur Saint-Bohaire et la guerre de 1870 par Louis du Chalar d à la page 139.*

***Sur Saint-Bohaire par Louis du Chalar d : hommage à deux vétérans de la guerre de 1870 à la page 153.***

*Sur Marolles par Isabel Da Rocha : Dragor à la page 159.*

***Sur Molineuf* par Jacky Aymon : "mon village de gosse" à la page 165.**

*Au courant de la Cisse par Isabel Da Rocha à la page 179.*

*Sur Limeray, Monteaux, Mesland, Châteaux d'O en Cisse par Isabel Da Rocha à la page 185.*

***Sur Monteaux : Une poésie de l'Abbé Pilté à la page 189.***

Pour 22 € vous pourrez vous le procurer chez nos diffuseurs habituels ou auprès du président et des secrétaires.

Vallée de la Cisse, [Http// vallee-de-la-cisse.fr/](http://vallee-de-la-cisse.fr/) et notre adresse courriel : [vallee.de.la.cisse@gmail.com](mailto:vallee.de.la.cisse@gmail.com)

# Devenez acteurs de la richesse écologique de votre territoire

Votre commune fait partie du territoire de la Petite Beauce, intégré depuis 2006 au réseau européen **Natura 2000** via la création d'une « Zone de Protection Spéciale (ZPS) ».



Cette zone, de plus de 52 000 hectares, est délimitée au nord par la forêt de Marchenoir, Selommes à l'ouest, Herbault au sud et Mer à l'est. Elle s'étend sur 48 communes et abrite plus de **20 espèces d'oiseaux d'intérêt européen** comme le Busard Saint-Martin, le Busard Cendré, le Busard des Roseaux, le Hibou des Marais ou encore l'Œdicnème criard.

La Communauté de Communes Beauce Val de Loire, la Chambre d'Agriculture, le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Centre-Val de Loire (LPO) se sont associés dans le but de **préserver cette richesse de biodiversité** et principalement les busards avec l'aide des bénévoles de l'association Loir-et-Cher Nature et des agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

En Petite Beauce, les céréales et le colza semés en hiver auront une hauteur suffisante en avril pour permettre l'installation des nids de busards. Certains petits ne volent pas encore au moment des récoltes. Sans protection, la destruction des nids est presque systématique en cas de moisson précoce. Grâce aux actions mises en place en lien avec les agriculteurs, les populations de busards se stabilisent en Beauce mais restent fragiles.



Cette mission de préservation des busards de mars à fin juillet ne peut être menée à bien sans la **mobilisation des acteurs locaux**.

Nous avons besoin de votre soutien et de votre collaboration ! Comment faire ?

## Rejoignez le groupe des bénévoles !

En fonction de votre temps et de vos compétences, vous pouvez aider à l'observation des busards, à la localisation de leurs nids ou à la pose de cages de protection. Vous serez formés et accompagnés par des naturalistes confirmés.

Contactez Michaël ROLIN, chargé d'études faune et écologie au CDPNE  
Coordinateur du suivi et de la protection des busards  
Tél. : 02 54 51 56 70 - Courriel : [contact@cdpne.org](mailto:contact@cdpne.org) - Site : <http://www.cdpne.org>  
Plus d'infos : <http://zps-petite-beauce.n2000.fr>



Photos : CDPNE

## Dispositif Rénov'Habitat.

La Communauté d'agglomération de Blois se mobilise pour vous accompagner dans votre projet de rénovation de votre logement, avec le **Dispositif Rénov'Habitat**.

Ce dispositif apporte une réponse globale et neutre : conseils techniques personnalisés et gratuits, aides financières, appui administratif.

**Contactez le Conseiller Rénov'Habitat (02 54 56 49 99) qui vous guidera, quelle que soit votre envie :**

- Optimiser le confort thermique de votre maison (Rénov'Energie)  
Isolation des combles, des murs, ventilation, équipement de chauffage, fenêtre double vitrage, robinet thermostatique...
- Améliorer votre autonomie chez vous (Rénov'Habitat)

Remplacement d'une baignoire par une douche de plain-pied, pose de barres d'appui, installation de WC surélevés, de volets roulants électriques, d'un monte-escalier, d'une rampe d'accès extérieure,

- Embellir la façade de votre habitation (Rénov'Façade)

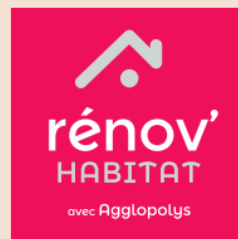
Interventions sur le mur (réfection de l'enduit, restauration des éléments en pierre, colombage...), remplacement de la zinguerie et des menuiseries, reprise des descentes d'eaux pluviales, mise en place de dispositifs pour l'éloignement des pigeons...

- Réhabiliter votre logement vétuste ou vacant (Rénov'Habitat)

Travaux de mise aux normes (électricité, ventilation, plomb et amiante...), réfection du système d'eau chaude sanitaire et de chauffage, création d'une salle de bains...

- Optimiser le confort thermique de votre appartement (Rénov'Copro)

Travaux sur les parties privatives, mais aussi sur les parties communes : isolation des combles, des murs, ventilation, équipement de chauffage, fenêtre double vitrage, robinet thermostatique



### QUELLE

### MARCHE À SUIVRE ?

- 1 Contact avec le conseiller Rénov'Habitat d'Agglopolys**
- 2 Vérification de votre éligibilité**  
Analyse de votre projet, de vos besoins, de votre capacité financière
- 3 Visite éventuelle de votre logement**  
Établissement d'un diagnostic de l'état initial et scénarios de travaux
- 4 Sollicitation des artisans et collecte des devis (par le propriétaire)**  
Constitution du plan de financement
- 5 Validation des aides par Agglopolys et les autres financeurs**
- 6 Signature des devis et démarrage des travaux**
- 7 Fin des travaux**  
Versement des aides sur présentation des factures acquittées

Les conditions d'éligibilité, les taux et montants des aides sont ceux en vigueur en septembre 2020 et sont susceptibles d'évoluer.

### Conseiller Rénov'Habitat

**02 54 56 49 99**  
renov-habitat@agglopolys.fr

**France services**

CDAD 41 | CONSEIL  
DEPARTEMENTAL  
DE L'ACCES  
AU DROIT DE LOIR ET CHER

**PERMANENCES D'INFORMATION  
JURIDIQUE**

**GRATUITES ET CONFIDENTIELLES  
SUR RENDEZ-VOUS**

INFORMATION JURIDIQUE DE PREMIER  
NIVEAU, ORIENTATION, ACCÈS AU DROIT

Les domaines d'intervention :

- Droit pénal
- Droit de la famille
- Droit de la consommation
- Droit social/travail
- Droit du logement
- Droit des étrangers
- Droit de la santé
- Autres...

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Nom du France services ou Point d'accès au  
droit (à compléter)

Adresse et numéro de téléphone du FS ou PAD  
(à compléter)

Ministère de la Justice  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Conseil départemental d'accès au  
droit du Loir-et-Cher  
Tribunal Judiciaire  
1 Place de la République  
41 018 BLOIS Cedex  
<https://www.cdad41.com/>

point-justice  
Loir-et-Cher

### PERMANENCES D'INFORMATION JURIDIQUE

Afin de faciliter l'accès au droit des personnes vivant en milieu rural dans le Loir-et-Cher, le CDAD 41 a ouvert depuis le 1er octobre 2022, 14 nouveaux points justice au sein des France services du département.

Des **permanences gratuites et confidentielles de juriste généraliste** sont ainsi proposées aux usagers de **France services d'Herbault**.

Ces permanences seront assurées à raison d'**1/2 journée par mois** et concerneront **tous les domaines du droit** : droit pénal, droit de la famille, droit du travail, droit des étrangers, droit de la santé, droit de la consommation, droit du logement, droit administratif, etc.

Les rendez-vous seront à prendre directement auprès de <https://www.cdad41.com/point-justice-en-france-services>



**BUREAU  
INFORMATION  
JEUNESSE 41**

**biij** DE LOIR-ET-CHER

BESOIN D'INFOS SUR :

un **métier** qui te plaît, des **conseils** pour t'orienter, des **bons plans** pour partir à **l'étranger**, des **informations** sur le volontariat...

OUVERT SANS RENDEZ-VOUS  
Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi  
HORAIRES : 13h30 - 18h00  
CONTACT : 02.54.78.54.87

15 Avenue de Vendôme, 41000 BLOIS

WWW.INFOJEUNE41.ORG

BIJ41    




La Mission Locale aide les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolarisés à s'insérer dans leur vie professionnelle et sociale.

Orientation, Formation, Emploi, Logement, Santé, Mobilité, Citoyenneté, Démarches Administratives...

Contactez-nous au :  
02 54 52 40 40 / [secretariat@mlblois.com](mailto:secretariat@mlblois.com)

## DANGER DES GAZ HILARANTS

**Trop de bombes vides  
de protoxyde d'azote  
sont retrouvées sur la  
commune !**

Cette consommation  
n'est pas sans danger sur  
la santé.

**Les effets secondaires  
qu'elle provoque  
peuvent être  
irréversibles.**

**TU CONNAIS LE CÔTÉ FUN,  
MAIS AS-TU UNE IDÉE CLAIRE  
DES RISQUES POUR TA SANTÉ ?**  
En voici quelques-uns...

**EN CAS DE PRISE PONCTUELLE**

- Vertiges, étourdissements, désorientation
- Convulsions ou perte de connaissance par manque d'oxygène et asphyxie
- Accidents de la route ou chute avec risque de graves traumatismes
- Brûlure par le froid ou gelure en cas de contact avec le gaz ou la bonbonne

**EN CAS DE PRISES RÉPÉTÉES ET/OU MASSIVES**

- Atteinte neurologique avec sensibilité et motricité perturbées  
Fourmillements/engourdissements des pieds/des mains  
Puis aggravation, avec difficultés à marcher ou à tenir des objets
- Fuites urinaires ou fécales, troubles sexuels
- Perte de contrôle jusqu'à devenir vraiment accro
- Divers paramètres sanguins perturbés (anémie etc...)

**La quantité minimale entraînant des symptômes est inconnue**

**Près de 76% DES APPELS** reçus par les centres antipoison concernent des atteintes neurologiques avec parfois des **SÉQUELLES** persistantes nécessitant une rééducation

Source : Bilan des centres antipoison / Bilan des centres d'addictologie  
<https://www.sciensano.be/fr/actualites/la-quantite-minimale-entrainant-des-symptomes-est-inconnue> 14/11/2021

## APPLICATION MA SÉCURITÉ

Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie ? Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ?

**La nouvelle application Ma Sécurité vous vient en aide et vous propose une solution personnalisée et la plus adaptée à votre problème. Une application simple à utiliser qui s'adresse à tous :**

→ **un tchat disponible 24h/24 et 7j/7** vous permet de communiquer de manière instantanée avec la gendarmerie. Le militaire répond à vos questions, vous accompagne et vous guide vers la solution la mieux adaptée.

→ **une cartographie des points d'accueil vous est présentée.** Celle-ci regroupe leurs coordonnées et horaires d'ouverture et vous offre la possibilité de prendre rendez-vous directement depuis l'application.

→ **Des fiches conseil de sécurité**

→ **L'accès aux différentes plate-forme (PERCEVAL, THÉSÉE, PRE-PLAINTÉ ...).**



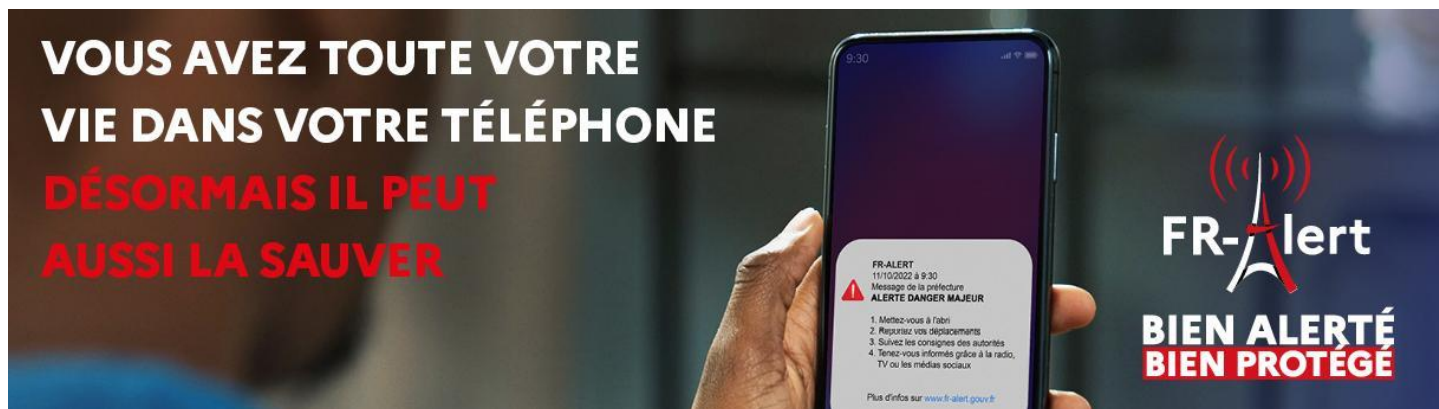
A promotional banner for the 'Ma sécurité' application. It features a dark blue background with white text and icons. The text lists four key features: 'Tchat avec un policier ou gendarme près de chez vous', 'Des fiches conseils de sécurité ou de prévention', 'Un accès au service de pré-plaînte en ligne', and 'Des notifications locales de sécurité'. Below this, it says 'N'attendez plus ! Téléchargez' followed by the 'Ma sécurité' logo and 'Application grand public'. Two QR codes are shown on the right, one for the Google Play Store and one for the App Store. A small French flag is at the bottom center.

## APPLICATION FR-ALERT

### Alerter et protéger : déploiement national du dispositif FR-Alert

La multiplication des crises, qu'elles soient d'origine naturelle, technologique ou issues d'une action humaine, a conduit à une réévaluation des dispositifs d'alerte et d'information des populations.

FR-Alert est un **système d'alerte des populations** qui permet d'envoyer des **notifications** sur les téléphones portables des personnes présentes dans une zone confrontée à un danger.



An advertisement for FR-Alert. On the left, bold white and red text reads: 'VOUS AVEZ TOUTE VOTRE VIE DANS VOTRE TÉLÉPHONE DÉSORMAIS IL PEUT AUSSI LA SAUVER'. In the center, a hand holds a smartphone displaying an FR-Alert notification. The notification text includes: 'FR-ALERT 11/10/2022 à 9:30', 'Message de la préfecture ALERTE DANGER MAJEUR', and a list of instructions: '1. Mettez-vous à l'abri', '2. Rejoignez vos déplacements', '3. Suivez les consignes des autorités', '4. Tenez-vous informés grâce à la radio, TV ou les médias sociaux'. At the bottom of the notification, it says 'Plus d'infos sur www.fr-alert.gouv.fr'. On the right, the FR-Alert logo (a red Eiffel Tower with signal waves) is shown above the text 'BIEN ALERTÉ BIEN PROTÉGÉ'.

## ***Quelques photos de la commune ....***

*Photos de Mme Lacaille de St-Sulpice-de-Pommeray*



**Le lavoir du bourg**



**Eglise de Saint-Bohaire (12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècle)**



**Le château de Saint-Bohaire**



**Grivelle**

# In memoriam

Madame MACAUX Catherine était la doyenne de Saint-Bohaire. Elle est décédée vendredi 25 novembre 2022 dans sa 103ème année. Lors de ses obsèques, le texte émouvant ci-dessous a été lu par sa fille. C'est avec l'accord de sa famille, que nous avons reproduit cet éloge dans notre bulletin.

Maman,

Tu es arrivée en France, un jour de l'année 1937 tu avais 17 ans.

Tu as débarqué avec juste une valise et les souvenirs plein la tête de ta Pologne natal que tu as laissée derrière toi et où tu n'es jamais retournée.

De ton enfance, tu ne nous en a jamais beaucoup parlé. La vie avait dû être compliquée et très dure puisque tu as perdu ta maman à 6 mois et que vers tes 7 ans tu as été à l'orphelinat. C'était trop difficile pour toi de nous parler de ta vie de là-bas car tu n'aimais pas t'apitoyer sur ton sort. Tu étais comme on dit une taiseuse.

Ta valise tu l'a posée à Prunay-Cassereau grâce à grand-père et grand-mère Richard, comme tu les appelais, qui se sont portés caution pour que tu puisses rejoindre ta sœur Parenka et son mari Marceau.

Tu as passé les premières années de ta vie française à travailler dans les fermes là où il y avait besoin de bras. C'est à cette période que tu as rencontré Papa, qui se cachait puisqu'il était réfractaire au STO. L'époque était difficile. C'était la guerre.

En 1944, le jour de ta fête, vous vous êtes mariés et une fois la guerre finie vous vous êtes installés à Saint-Bohaire où tu as élevé 5 enfants tout en t'occupant de tes animaux, de tes fleurs et de ton jardin.

Ta vie fut remplie de bons moments, tes enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, et de mauvais moments avec la perte de Christian et Colette dans des conditions particulières.

Malgré tous ces aléas, tu as toujours eu la force de traverser l'existence sans jamais te plaindre et surtout sans rien devoir et demander à personne. Tu étais prête à rendre service à tout le monde dans la mesure de tes moyens ; comme toutes les fleurs de ton jardin que tu donnais selon les occasions.

Mais tu ne supportais pas l'injustice, le manque de franchise et le manque de respect. Gare à la personne qui te faisait une crasse car tu avais la rancune tenace et tu disais ouvertement ce que tu pensais même si cela ne plaisait pas.

Le jour de ta fête, tu as fermé les yeux pour toujours. Ta vie terrestre est terminée ; une nouvelle existence t'attend là-haut dans les cieux. Tu vas rejoindre Papa, Christian et Colette qui t'attendent depuis si longtemps.

Tu ne seras plus parmi nous par ta présence mais ton esprit ne nous quittera jamais.

Ce n'est pas ta mort qui nous attriste. Pour chacun de nous le livre de la vie doit se refermer un jour, pour toi il est resté ouvert jusqu'à 102 ans et c'est magnifique. Ce qui nous a le plus peiné, c'est l'état de diminution et de dépendance dans lequel cet AVC t'a laissé. Car être tributaire des autres pour les choses courantes a dû être difficile pour toi qui a toujours eu l'habitude de ne compter que sur toi même. Mais tu es restée combative et volontaire jusqu'au dernier jour malgré ta grande fatigue.

Ta façon d'être a toujours été un modèle de simplicité et un exemple pour nous.

Va, part en paix Maman, nous ne t'oublierons pas et dans le cœur de Régis, Monique, Jean-Paul, Mikael, Valentin, Laura, Timéo, Enzo, Augustin et moi-même à jamais tu resteras. Nous ne t'avons jamais abandonnée.



# ----- Avant -----



# ----- Après -----

